AGGLO-BOULONNAIS.FR

Biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, la loi « Anti Gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC), rend obligatoire la mise en œuvre de solution de tri à la source des biodéchets. La CAB a donc décidé d'intensifier sa stratégie déployée depuis 2010 de compostage individuel en diversifiant les solutions de tri à la source des déchets alimentaires sur le territoire.

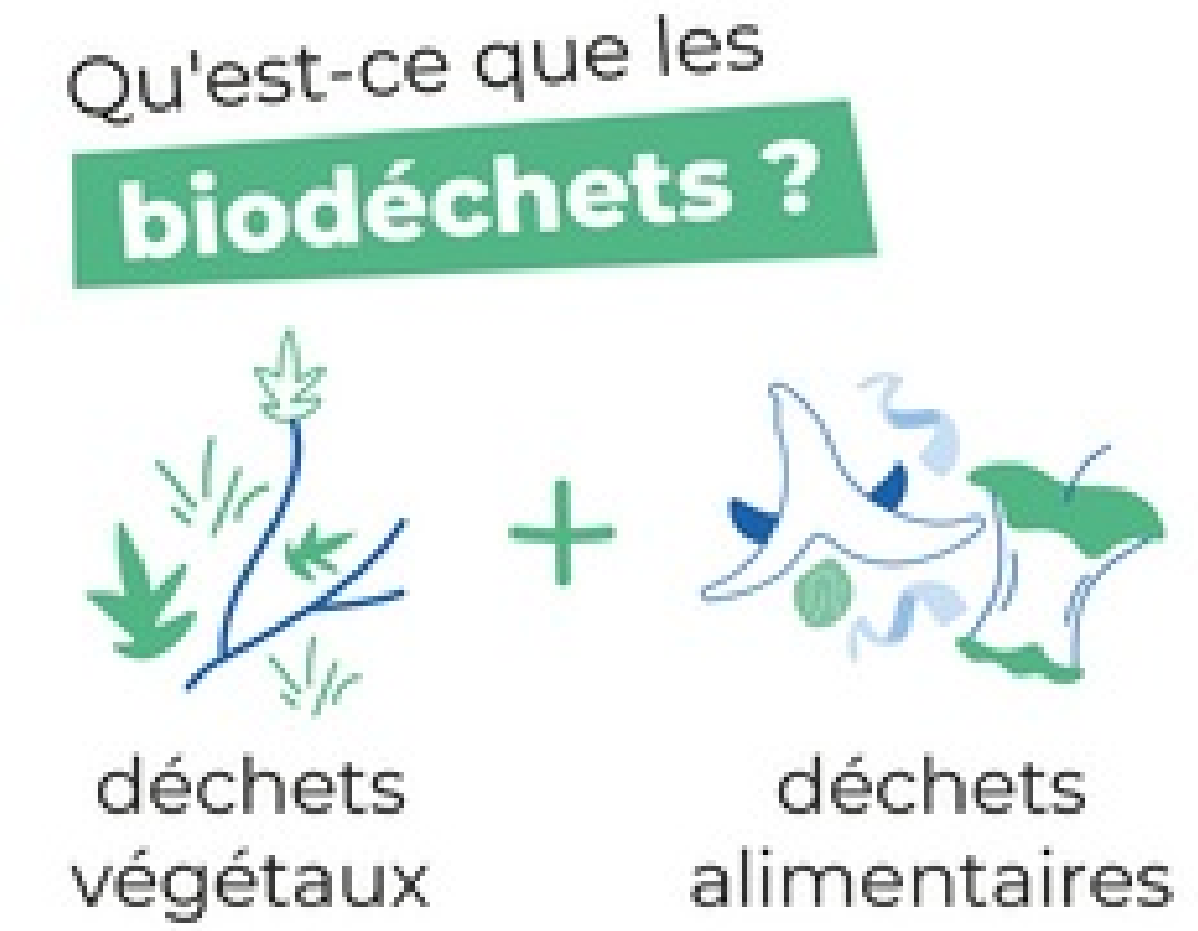

Qu'appelle-t-on biodéchets? :

- Les déchets végétaux,
- Les déchets alimentaires: déchets de table et de cuisine.

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/dechets/biodechets?

Sur la CAB, le gisement estimé est le suivant :

- Plus de 12 000 tonnes de déchets verts aujourd'hui valorisées en compostage grâce aux collectes en porte à porte ou apport en déchetterie,
- Plus de 12 000 tonnes de déchets alimentaires dont moins de 10% est aujourd'hui valorisé en compostage individuel.

En effet, une caractérisation de la poubelle grise d'ordures ménagères résiduelles a montré en 2023 qu'elle était constituée à plus de 40% de déchets alimentaires qui pourraient être valorisés.

Or ces déchets alimentaires sont une ressource qui représente en moyenne 105kg/an/hab et qui pourrait être valorisée en compost ou en énergie!

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/dechets/biodechets?

Depuis le 1er janvier 2024, la loi « Anti Gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC), rend obligatoire la mise en œuvre de solution de tri à la source des biodéchets. La CAB a donc décidé d'intensifier sa stratégie déployée depuis 2010 de compostage individuel en diversifiant les solutions de tri à la source des déchets alimentaires sur le territoire.

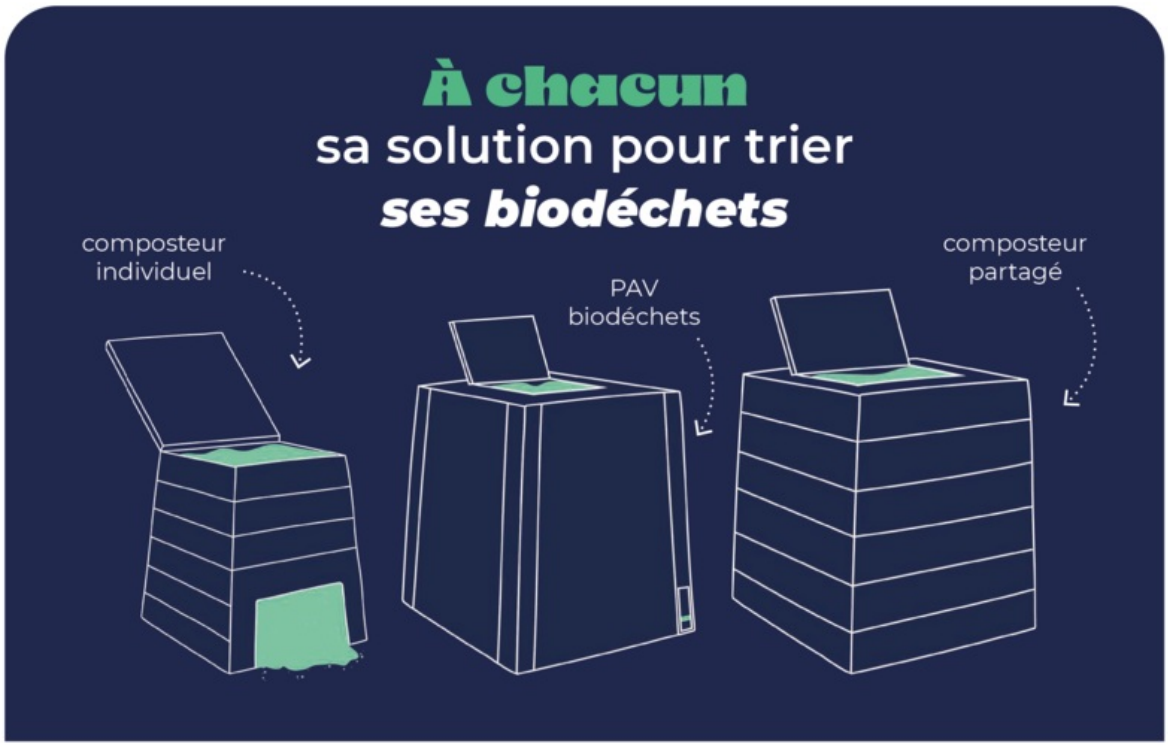

Composteur individuel

Kit de compostage gratuit depuis mars 2024

Points d'apport volontaire biodéchets

100% des communes équipées à partir d'avril 2025

Compostage partagé

Possible après signature d'une convention avec la CAB

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/dechets/biodechets?

Le compostage

2 méthodes de compostage existent:

- en tas,
- en composteur.

Depuis mars 2024, la CAB fournit gratuitement 1 kit de compostage individuel par ménage souhaitant réaliser du compost à domicile.

Ces kits sont composés d'un composteur en bois ou en plastique et de contenance de 400 à 800l, d'un bioseau de 10l et d'un guide de compostage.

Si vous vous souhaitez obtenir un composteur pour votre foyer, rapprochez vous de votre mairie pour en faire la demande.

Pour vous accompagner lors de la mise en œuvre du compostage à domicile, nos agents se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous pouvez également consulter le guide de compostage individuel.

Retrouvez notre
guide de compostage
à télécharger

Si vous souhaitez mettre en place un composteur partagé, contactez les services de la CAB à l'adresse déchets@agglo-boulonnais.fr

Nos agents vous accompagneront pour définir la faisabilité de votre projet, vous fournir l'équipement et la formation nécessaire à sa réussite!
Pour tout projet, une convention sera signée entre la CAB et la structure porteuse. Il sera attendu que soient identifiés des référents de site pour garantir le succès du compostage.

QUELS INGRÉDIENTS pour mon COMPOST ?

Pour faire un bon compost, j'alterne les couches de matières sèches et humides !

1/3

Matières sèches : dures, riches en carbone, ligneuses et plus grossières.

- Marc de café et filtres en papier
- Rouleaux en carton
- Feuilles mortes
- Broyat de bois
- Tontes de gazon sèches
- Fleurs fanées
- Paille et foin
- Noyaux et coquilles de fruits broyés
- Sciure et copeaux de bois

2/3

Matières humides : molles, généralement riches en azote et fines.

- Épluchures de fruits et de légumes
- Restes de repas
- Sachets de thé
- Essuie-tout blanc
- Fruits et légumes non consommables
- Coquilles d'oeufs

Plus mes biodéchets sont petits, plus ils se décomposeront vite

MON COMPOST DIGÈRE DIFFICILEMENT

- Les coquilles d'œufs
- Les épluchures d'agrumes
- Les coques de fruits
- Le pain
- Les coquilles de fruits de mer...

Si j'ajoute des restes de repas, viandes, poissons, je recouvre ces apports avec de la matière sèche. Pour faciliter la digestion de mon compost, je concasse et découpe certains de ces apports (coquilles d'œufs, épluchures d'agrumes, pain, ...).

MON COMPOST N'AIME PAS

- La litière de mes animaux domestiques
- Les étiquettes de fruits, les emballages
- Les sacs plastiques biodégradables
- Les matières grasses, huiles végétales, beurre
- Les produits chimiques
- Les capsules de café en plastique biodégrables
- Les os, et arêtes de poissons
- Les végétaux malades ou traités chimiquement
- Les papiers avec encres...

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/dechets/biodechets?

Les points d'apport volontaire déchets alimentaires :

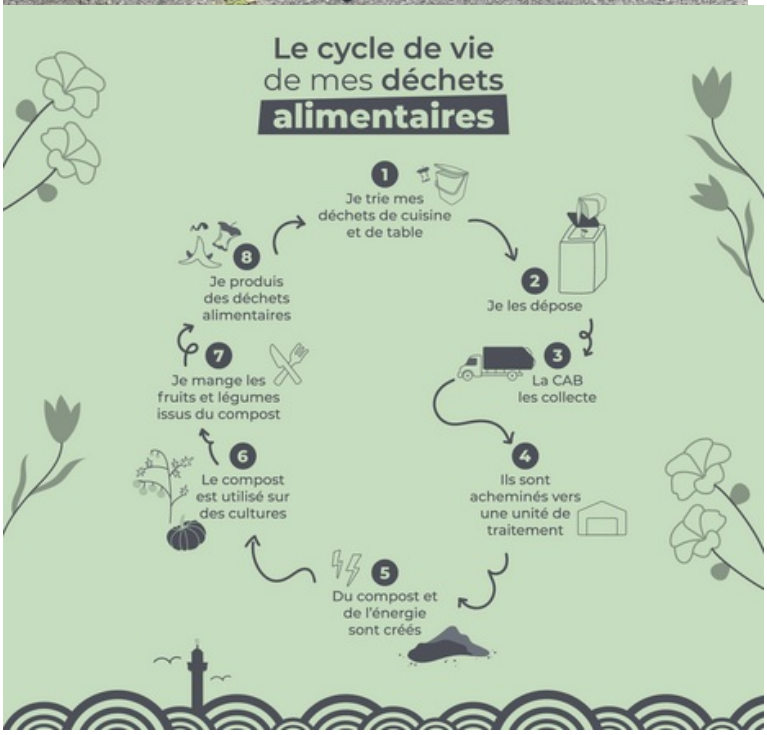

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/dechets/biodechets?

Retrouvez ci-dessous la cartographie provisoire des PAV Déchets alimentaires qui seront mis en service du 1er avril à la fin de l'année 2025.

Les lieux d'implantation précis sont encore en cours de définition et pourront évoluer à l'usage après discussion avec les communes.

Que mettre dans mon point d’apport volontaire ?

Je peux jeter tous mes déchets de table et de cuisine, sans les emballages et sans les couverts bien sûr!

Je peux jeter tout ce que je ne peux, ne veux pas mettre dans mon composteur:

- Les coquilles d’œuf,
- Les épluchures d’agrumes,
- Les coques et les noyaux de fruit,
- Le pain,
- Les coquilles de fruits de mer,
- Les restes de viandes et de poissons,
- Les capsules de café biodégradables,
- Les os et arêtes de poisson…

Attention, les déchets verts ne doivent pas y être déposés.

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/dechets/biodechets?

Recettes zéro gaspi

Bientôt des recettes zéro gaspi sur ce site pour sublimer vos fanes et épluchures de légumes, vos restes de pain pour le plus grand bonheur de vos papilles... Nos équipes sont à leurs fourneaux en train de les tester pour vous!

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

> ARCHIVES > DÉSINSCRIPTION

- PLAN DU SITE
- MARCHÉS PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ
- MENTIONS LÉGALES
- PROTECTION DES DONNÉES
- OFFRES D'EMPLOI
- GESTION DES COOKIES